

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1880.

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880 (1).

AMENDEMENT.

Les soussignés ont l'honneur de proposer d'ajouter à la section 2 du chapitre II un article 10^{bis} ainsi conçu :

Travaux de reconstruction de l'hôtel du gouvernement provincial du Limbourg. Premier crédit, 200,000 francs.

THONISSEN.

B^{on} HENRI DE PITTEURS.

(1) Budget, n^o 87, VIII (session de 1878-1879).
Rapport, n^o 50.
